



SYNDICAT MIXTE DE GESTION FORESTIERE DU VAL DE METZ



Siège du Syndicat : Mairie d'Ancy-Dornot
10, rue de l'Abbé Jacquat
57130 ANCY-DORNOT
Tel 03 87 30 90 26

REUNION DU COMITE SYNDICAL Mercredi 14 octobre 2020 à 18h00

Le quatorze octobre deux mil vingt, les membres du conseil syndical se sont réunis dans la salle Lucienne Mondon de la mairie d'Ancy-Dornot, sur la convocation qui leur a été adressée en date du 07 octobre 2020 par le président Martial SPICK.

Étaient présents :

Mesdames : Béatrice PETERLINI, Monique HECKER, Marie-Andrée BRULE, Martine NICOLAS, Patricia MELY, Gaëlle BRUCKMANN

Messieurs : Jean Claude SCHOENACKER, Claude JANIN, Bastien FROTEY, Raymond LECLERRE, Philippe AMBROISE, Martial SPICK, Philippe PATCHINSKY, Guy POUGET, Yannick GROUTSCH, Fabrice LECLAIRE

Absents excusés : Gabriella HERTZOG, Sébastien BOESS, Béatrice AGAMENNONE, Isabelle VIALLAT, Daniel DEFAUX

Assistaient également : Lionel DORVEAUX – Christian FRACHE – Coralie CLAUDON – Aurélien CARLIER (ONF)

Le compte rendu de la réunion précédente n'appelle pas de remarques et est approuvé, à l'unanimité, par les membres présents.

I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Gaëlle BRUCKMANN est élue pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

II. DISSOLUTION DU SMGF

La situation de la ville de Metz devant être clarifiée, le point est reporté à une date ultérieure.

III. CREATION DU SIGF

Idem point n° 2

IV. DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU COFOR

Le Président, Martial SPICK est désigné comme représentant titulaire.

Le 3^{ème} Vice-Président, Bastien FROTEY est désigné comme représentant suppléant.

Philippe PATCHINSKY, délégué titulaire de la commune de Plappeville, signale qu'il est également représentant titulaire pour la partie du domaine forestier communal de Plappeville.

V. PRIX DU BOIS DE CHAUFFAGE

Le Président propose le maintien des prix du bois de chauffage.

Le conseil syndical, après avoir débattu et à l'unanimité :

- Fixe le montant du stère de chauffage suivant deux catégories et de la manière suivante :
 - Catégorie A (exploitation en terrain plat ou (très) bonne qualité du bois de chauffage) à 10,00 € HT / stère, soit 12,00 € TTC / stère,
 - Catégorie B (exploitation en terrain en pente, moindre qualité du bois) à 5,50 € HT / stère, soit 6,60 € TTC / stère,
- Autorise le Président à signer tous documents afférents au dossier.

VI. ETAT PREVISIONNEL DES COUPES – ANNEE 2021

Monsieur Lionel DORVEAUX (ONF) présente un programme d'exploitation 2021 partiel, résultant de l'état d'assiette 2021. Ce programme devra être complété avec l'état prévisionnel aux coupes à façonner ainsi que celui concernant la cession aux particuliers.

Après délibération, à 1 abstention et 15 voix pour, le Conseil Syndical :

- Accepte le programme partiel présenté et correspondant aux coupes en vente sur pied pour une recette brute estimée de 8 622 € HT,
- Autorise le Président à signer tous documents afférents au dossier.

VII. ETAT D'ASSIETTE 2022

Monsieur Lionel DORVEAUX (ONF) présente la prévision des coupes inscrites aux états d'assiette 2022.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Syndical :

- Accepte l'état d'assiette 2022 présenté,
- Autorise le Président à signer tous documents afférents au dossier.

VIII. POINT SUR LE CHEMIN DES LOYEES

En date du 06 juillet 2020, le SMGF a été destinataire d'un courrier provenant de la commune de Novéant. Cette dernière informe le résident de la dégradation prononcée du chemin des Loyées pour lequel elle vers au syndicat un droit de passage. Cette dégradation a des conséquences sur la vente de leur bois.

Après une visite sur le terrain en compagnie des gardes forestiers, le Président a pu constater que la route de desserte était fortement endommagée et que cela portait également préjudice à la vente de bois du syndicat puisque 40% des ventes sont concernées.

Il a été convenu avec Coralie CLAUDON, garde ONF, de faire établir un devis estimatif. Ce dernier sera soumis aux élus dans les meilleurs délais afin d'envisager les travaux d'entretien.

IX. DIVERS

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 45.